



21DIALOGUES21

Convention sur la diversité biologique (CDB)

1975-2000 DROIT GOUVERNEMENT MONDE

Signée lors de la Conférence de Rio en 1992, la Convention sur la diversité biologique (CDB) vise à protéger la variété du vivant : gènes, espèces et écosystèmes. Elle repose sur trois objectifs principaux : la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes, et le partage juste et équitable des avantages issus des ressources génétiques. Avec plus de 190 États signataires, elle est un des piliers de la gouvernance environnementale mondiale. La CDB reconnaît le droit des pays sur leurs ressources biologiques et valorise les savoirs traditionnels autochtones. Elle a donné naissance à plusieurs protocoles, comme le Protocole de Nagoya (2010). Malgré des progrès, la biodiversité mondiale continue de s'effondrer à un rythme alarmant, avec environ un million d'espèces menacées. En 2022, l'accord de Kunming-Montréal (COP15) a fixé un nouvel objectif : protéger 30 % des terres et mers d'ici 2030. La CDB reste un cadre central dans la lutte contre l'érosion du vivant, mais son efficacité dépend fortement de la volonté politique des États.